



Commune de Prez
Conseil communal

Message du Conseil communal au Conseil général du 20 mai 2021
Point 19 de l'ordre du jour
Commission ad hoc pour le règlement relatif à la distribution de l'eau potable et
pour le règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

1. Introduction

Le Conseil communal soumet à l'approbation du Conseil général la création d'une commission ad hoc pour le règlement relatif à la distribution de l'eau potable et pour le règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux.

Ces 2 règlements arrivant au terme de leur rédaction par le Conseil communal, cette commission sera amenée à y prêter un regard supplémentaire.

2. Conclusion

Le Conseil communal invite le Conseil général à constituer cette commission ad hoc relative aux règlements sur les eaux et à en nommer au moins 3 membres, dont au moins un représentant de chaque cercle électoral (Corserey, Noréaz, Prez-vers-Noréaz)

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 3 mai 2021.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire



M. Dubey



Le Syndic



D. Bonny

Conseiller communal responsable : M. Pierre Bovet, Responsable de l'eau potable et de l'épuration